

DES FACTEURS VITAUX POUR LE RECOUVREMENT DE LA VIE D'ÉGLISE

(Samedi – première séance de la matinée)

Message quatre

Le facteur de l'autorité dans le Corps de Christ et dans les églises locales

Lecture biblique : Rm 9.23 ; Mt 28.18 ; Ep 1.22-23 ; He 4.16 ; Ap 4.2 ; 22.1-2

I. Dieu est l'autorité suprême. Il détient toute l'autorité—Rom. 9.21-22 :

- A. L'autorité de Dieu est en fait Dieu Lui-même. L'autorité découle de l'être même de Dieu—Ap 22.1.
- B. Toute autorité (qu'elle soit spirituelle, liée à une position ou bien gouvernementale) provient de Dieu—2 Co 10.8 ; 13.10 ; Jn 19.10-11 ; Gn 9.6-7a.
- C. Connaître l'autorité vient d'une révélation intérieure plutôt que d'un enseignement objectif—Ac 22.6-16.
- D. Le Seigneur Jésus était un homme sous autorité. Il s'abaissa, fit la volonté du Père et se montra obéissant jusqu'à la mort, et même la mort de la croix—Mt 8.9 ; Jn 4.34 ; 6.38 ; Ph 2.7-8.
- E. Dans Sa divinité comme le Fils unique de Dieu, le Seigneur détient l'autorité sur tout, mais dans Son humanité comme le Fils de l'homme et le Roi du royaume céleste, toute autorité dans le ciel et sur la terre lui a été conférée après Sa résurrection—Mt 28.18.
- F. À présent en tant que le Gouverneur des rois de la terre, le Jésus que Dieu a exalté est le Gouverneur de tous ceux qui sont au pouvoir. Il est le Gouverneur en chef dans le gouvernement divin pour l'accomplissement du plan éternel de Dieu—Ac 2.23, 36 ; 5.31 ; Ap 1.5.
- G. Lors de l'ascension de Christ, Dieu fit de Lui la Tête unique du Corps, l'église, et l'investit comme Tête de l'univers. Ainsi, la Tête de tout l'univers est Jésus—Col 1.18 ; Ac 2.36 ; Ep 1.22-23.

II. Christ est à la fois la Tête corporative du Corps, l'église, et individuellement la Tête de chaque croyant. Il est directement la Tête de chacun d'entre nous, et nous sommes tous sous Son autorité—Col 1.18 ; 1 Co 11.3 :

- A. Le fait que Christ soit la Tête signifie qu'Il détient toute l'autorité dans le Corps—Rm 9.21, 23 ; Mt 28.18 :
 - 1. Le Corps ne peut pas bouger à sa guise. Il peut uniquement avancer dans la direction que la Tête prend.
 - 2. L'autorité pour diriger le Corps et tous ses membres revient à la Tête.
- B. Le fait que nous soyons sous l'autorité de la Tête ou non détermine si oui ou non nous connaissons la vie du Corps—1 Co 11.3 ; Ep 4.15-16 ; Col 1.18 ; 3.4 :
 - 1. Le Corps ne peut avoir qu'une seule Tête et ne peut se soumettre qu'à une seule Tête—1.18.
 - 2. Seul Christ est la Tête unique, et nous devons nous soumettre à Lui, honorant et témoignant de l'autorité de la Tête unique du Christ que Dieu a exalté—Ep 1.22-23 ; Mt 23.8-12.
- C. Afin de vivre dans le Corps, nous devons reconnaître l'autorité dans le Corps—Ep 1.22-23 ; Col 1.18 ; 2.19 :
 - 1. À propos de l'autorité dans le Corps, premièrement et avant tout, il est nécessaire que l'autorité de la Tête coule à travers tout le Corps—Ep 5.23-24 :

- a. Lorsque nous nous soumettons directement à la Tête, nous prenons également soin du Corps. Il nous est impossible de dire que nous sommes soumis à l'autorité de la Tête sans prendre soin du Corps.
 - b. Seul le Seigneur est notre Tête, et seulement Lui détient l'autorité pour diriger les mouvements des membres de Son Corps.
2. Dans le Corps, les anciens et les apôtres sont les autorités déléguées qui mènent à bien l'autorité de la Tête—Ac 14.23 ; 1 Tm 5.17a ; 1 Co 12.28 :
- a. D'un côté, tous les membres du Corps sont soumis directement à la Tête—Ep 5.24a.
 - b. D'un autre côté, les membres sont soumis aux délégués de la Tête—He 13.17.

III. L'ordre de l'église provient de l'autorité dans l'église, à savoir le fait d'honorer l'autorité unique de la Tête, Christ—Col 1.18 ; Ph 1.1 :

- A. Dans l'église, il n'y a pas d'organisation humaine mais un ordre spirituel—v. 1 ; 1 Co 14.40 ; 11.34b.
- B. La Tête de l'église est Christ le Seigneur et l'autorité dans l'église est celle de Christ comme la Tête—Mt 28.18 ; Col 1.18.
- C. Dans l'église, l'ordre doit régner, mais cet ordre doit venir de la Tête de Christ—Ep 1.22-23.
- D. Nous pouvons seulement obtenir la pratique réelle de la vie d'église en nous soumettant à l'autorité unique de la Tête, Christ—Col 1.18 ; 2.19 :
 - 1. L'ordre dans l'église vient du fait que nous prenons conscience de l'autorité de Christ comme la Tête dans la pratique—1 Co 11.3, 16 ; Ep 1.22.
 - 2. Si nous n'avons pas l'ordre spirituel dans l'église, lequel provient de notre réalisation de l'autorité de Christ comme la Tête de manière pratique, il nous est impossible de pratiquer la vraie vie d'église—1 Co 11.3 ; 14.40.

IV. Dans l'église, l'autorité de Dieu est exprimée et représentée par les apôtres et les anciens—12.28 ; 1 P 5.1-3 :

- A. Dieu a désigné des anciens et des apôtres pour qu'ils soient l'autorité dans l'église—1 Co 12.28 ; Ac 14.23.
- B. Les apôtres et les anciens n'ont pas d'autorité en tant que tel. Ils n'ont l'autorité que lorsqu'ils se tiennent sous l'autorité de la Tête. Ils exercent l'autorité dans l'église en représentant l'autorité de la Tête.
- C. Afin de manifester Son autorité dans l'église, Dieu désigne des anciens dans chaque église locale pour qu'ils y représentent Son autorité—v. 23 ; Tt 1.5 :
 - 1. Dans l'église universelle, il y a la fonction de l'apostolat, qui confère aux apôtres la position et le droit de désigner des anciens pour qu'ils se chargent de l'administration des églises locales—1 Co 12.28 ; Ac 14.23 ; Tt 1.5.
 - 2. Le Saint-Esprit était un avec les apôtres quand ils désignaient les anciens, et les apôtres le faisaient en suivant la conduite du Saint-Esprit—Ac 20.28.
 - 3. L'autorité des anciens sert à représenter et à exprimer l'autorité de Dieu—1 P 5.1-3.
 - 4. La responsabilité principale des anciens comme surveillants n'est pas de gouverner mais de paître, de fournir des soins tendres tout-inclusifs au troupeau, à l'église de Dieu—Ac 20.28.

5. Le principe scripturaire concernant le service des anciens est la pluralité. Avec la pluralité des anciens, il n'y a pas de leader défini, et l'autorité unique de Christ comme la Tête est appréciée, préservée et respectée—14.23 ; Tt 1.5.
6. Dans la vie d'église, nous devons obéir à ceux qui nous conduisent et nous soumettre à eux (He 13.17). Si nous ne pouvons pas nous soumettre aux autorités déléguées désignées par Dieu, nous ne pourrions pas nous soumettre à Dieu.

V. Il y a un gouvernement divin dans la vie d'église aujourd'hui et ce gouvernement vient du trône de Dieu et de l'Agneau—Ap 22.1-2 :

- A. L'autorité divine dans l'église sert à ce que Dieu se dispense en nous comme vie, comme approvisionnement de vie et comme grâce suffisante. C'est uniquement en nous soumettant au trône que nous pouvons prendre part à Sa source suffisante de la grâce qui coule—2 Co 13.14 ; Ap 22.1-2, 16a.
- B. Le trône de la grâce dans Hébreux 4.16 est le trône de l'autorité dans Apocalypse 4, qui devient dans Apocalypse 22.1-2 le trône de Dieu et de l'Agneau, duquel sort « un fleuve d'eau de la vie, resplendissant comme du cristal » (v. 1) :
 1. Même si le trône est le trône de l'autorité, le trône de la Tête, du trône s'écoule le fleuve d'eau de la vie—v. 1.
 2. Le fait que le trône soit non seulement le trône de Dieu mais aussi le trône de Dieu et de l'Agneau signifie que Dieu dans l'Agneau s'écoule comme la grâce pour notre réjouissance :
 - a. Nous ne devrions jamais séparer l'autorité de la grâce ni la grâce de l'autorité. La grâce et l'autorité ne font qu'un—He 4.16 ; Ap 22.1.
 - b. Dès que nous venons au trône, nous avons l'impression que la grâce de Dieu est comme un fleuve qui coule en nous—He 4.16 ; Ap 22.1-2.
 3. Aujourd'hui, le Seigneur Jésus ne règne pas simplement avec autorité, mais Il règne dans l'église, parmi les églises et sur toutes les églises au moyen de l'écoulement de Sa vie comme la grâce—4.2-3 ; 5.6 ; 7.9 ; 22.1-2.
- C. Le trône, l'autorité, de Dieu et de l'Agneau, n'est pas seulement la source de l'administration divine mais également la source de la communion divine—v. 1-2 :
 1. L'autorité et la communion sont deux lignes dans le Corps—1 Co 11.3 ; 12.12-13, 18 ; 1.9 ; 10.16-17.
 2. Tandis que le trône est une question d'autorité, le fleuve qui coule est une question de communion, représentée par la rue qui est faite « d'or pur, comme du verre transparent »—Ap 21.21 :
 - a. Le trône représente l'autorité divine et de ce trône s'écoule le fleuve d'eau de la vie pour notre jouissance de la communion divine—22.1-2.
 - b. Dans cette communion il y a l'autorité divine, car dans l'économie de Dieu, l'autorité va toujours de pair avec la communion—2 Co 10.8 ; 13.10, 14.
 3. Afin d'édifier une église locale dans la pratique, nous avons besoin à la fois du trône de Dieu et de l'Agneau et de l'eau de la vie, resplendissante comme du cristal, qui sort du trône et qui coule sur la rue—Ap 22.1-2.